



L'ORIGINE DU CONCEPT DE SÉCURITÉ HUMAINE

Le terme « sécurité humaine » est sans doute récent, mais les idées qui le sous-tendent sont loin d'être nouvelles. Depuis plus d'un siècle — au moins depuis la fondation du Comité international de la Croix-Rouge, dans les années 1860 —, une doctrine reposant sur la sécurité des individus gagne du terrain. Ses éléments clés furent officialisés dans les années 1940, dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions de Genève.

L'expression même de sécurité humaine est le plus souvent associée au Rapport du PNUD sur le développement humain de 1994, qui essayait de cerner les dividendes de la paix au lendemain de la guerre froide pour réorienter les ressources dégagées vers les objectifs du développement. La définition avancée dans le rapport était extrêmement ambitieuse, la sécurité humaine étant la somme de sept éléments distincts, soit la sécurité économique, la sécurité alimentaire, la sécurité dans le domaine de la santé, la sécurité de l'environnement, la sécurité personnelle, la sécurité collective et la sécurité politique. En mettant l'accent sur les personnes et en insistant sur les menaces non traditionnelles, le PNUD a beaucoup contribué à la réflexion de l'après-guerre froide sur la sécurité.

En raison de la portée même de son champ d'application, il est difficile d'utiliser l'optique adoptée par le PNUD comme instrument d'élaboration de politiques. Fait tout aussi important, en insistant sur les menaces liées au sous-développement, le Rapport passait largement sous silence l'insécurité humaine persistante qui résulte des conflits violents. Or, d'après les critères du PNUD, l'insécurité humaine est plus grande en temps de guerre. Sur les 25 pays qui se classent derniers à l'indice du développement humain pour 1998, plus de la moitié subissent les conséquences directes ou indirectes de conflits violents. Pendant les étapes préparatoires du Sommet de Copenhague